Fonds de dotation UNA 47

359 Route du Canal
47240 CASTELCULIER

Rapport du Commissaire aux comptes sur les Comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025

SAS Cabinet Aviano & Associés

Société de Commissariat aux Comptes
membre de la Compagnie Régionale
de Grande Aquitaine
Société d'Expertise Comptable
inscrite au Tableau de l'Ordre de la
Région Nouvelle Aquitaine

1 rue Félix Aunac
47000 AGEN

CABINET AVIANO & ASSOCIÉS

Agen, le 18 septembre 2026

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Aux Membres du Fonds de dotation,

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de dotation UNA 47 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de dotation à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes « Règles générales » & « Changement de règlementation comptable » de l'annexe des comptes annuels.

1, rue Félix Aunac – 47000 AGEN - ✆ : 05 53 66 94 94 - ✉ : info@cabinet-aviano.fr
SAS au capital de 100 000 € - SIRET 379 583 651 00037 – TVA FR65379583651 – 379 583 651 RCS AGEN – APE 6920Z

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité adressé aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Fonds de dotation ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

Bs

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

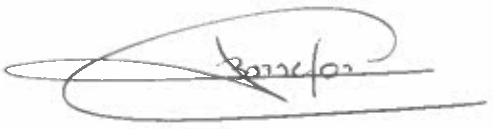
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Agen, le 18 septembre 2026

Pour la SAS Cabinet Aviano & Associés



Sébastien BONNEFONT
Commissaire aux Comptes

COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025

Bilan Actif

	Règlement ANC 2022-06	31/12/2025 Brut	31/12/2025 Amort. et Dépréc.	31/12/2025 Net	31/12/2024 Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				19 983
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	Total II				**19 983**
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en-cours**				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances				
	Charges constatées d'avance				
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	69 947		69 947	54 725
	Total III	**69 947**		**69 947**	**54 725**
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	**69 947**		**69 947**	**74 708**

documents visés par le commissaire aux comptes

Bilan Passif

	Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	**Fonds propres sans droit de reprise**		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	19 983	26 698
	Excédent ou déficit de l'exercice	**(20 728)**	**(6 715)**
	Situation nette (sous-total)	**(745)**	**19 983**
	Fonds propres consomptibles	10 897	2 829
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total I	**10 152**	**22 812**
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total II		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	23 126	37 671
	Total III	**23 126**	**37 671**
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total IV		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 600	8 640
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	30 069	5 585
	Produits constatés d'avance		
	Total V	**36 669**	**14 225**
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (VI)		
	TOTAL GENERAL (I à VI)	**69 947**	**74 708**

documents visés par le commissaire aux comptes

Compte de Résultat

1/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service		
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible	(8 068)	8 068
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	44 352	30 000
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		1 618
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	21 500	
	Utilisations des fonds dédiés	37 671	17 385
	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation	**95 455**	**57 072**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	5 801	12 243
	Aides financières	67 273	24 829
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Salaires		
	Cotisations sociales		
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations	706	6 715
	Dotation aux provisions		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	19 277	
	Reports en fonds dédiés	23 126	20 000
	Autres charges		
	Total des charges d'exploitation	**116 183**	**63 787**
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**(20 728)**	**(6 715)**

documents visés par le commissaire aux comptes

Compte de Résultat

2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**(20 728)**	**(6 715)**
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières		
	RESULTAT FINANCIER		
	RESULTAT COURANT avant impôts	**(20 728)**	**(6 715)**
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		
	Participation des salariés aux résultats		
	Impôts sur les bénéfices		
	TOTAL DES PRODUITS	**95 455**	**57 072**
	TOTAL DES CHARGES	**116 183**	**63 787**
	EXCEDENT ou DEFICIT	**(20 728)**	**(6 715)**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	Dons en nature		
	Prestations en nature		
	Bénévolat		
	TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens		
	Prestations		
	Personnel bénévole		
	TOTAL		

documents visés par le commissaire aux comptes

Règles et Méthodes Comptables

Description de l'objet social, des missions sociales et des moyens de l'entité

Objet social :

Ce fonds de dotation a pour objet de recevoir et gérer, en les capitalisant, les biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable, en vue d'en redistribuer les revenus à son Fondateur pour la bonne réalisation de sa mission, à savoir une politique de maintien, de soutien et d'accompagnement à domicile par l'intermédiaire de son réseau d'associations.

Missions sociales :

Le rôle du fonds de dotation consiste à :

- Permettre le financement d'acquisition progressive de véhicules par l'UNA 47 qui seront mis à disposition des intervenants à domicile de ses associations ;
- Soutenir des projets d'investissements ayant pour objectif la diversification de services de l'UNA 47 et de son réseau d'associations pour mieux répondre aux besoins des usagers ainsi que le développement de la qualité des service ;
- Réaliser tout investissement entrant dans le cadre de son objet social.

Moyens mis en oeuvre :

Les principaux moyens mis en oeuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites précédemment sont les suivants :

- La récolte de fonds auprès de mécènes ;
- La sollicitation de la générosité du public ;
- La réalisation des activités autorisées par les statuts ;
- La participation de collaborateurs de l'UNA 47.

Règles générales

L'exercice considéré débute le 01/01/2025 et finit le 31/12/2025.
Il a une durée de 12 mois.

Les notes ou tableaux ci après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'association.

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au plan comptable général défini par le règlement 2022-06 du 04 novembre 2022 de l'Autorité des Normes Comptables modifiant le règlement 2014-03, complété du règlement ANC 2023-03 du 07 juillet 2023 relatif aux

documents visés par le commissaire aux comptes

Règles et Méthodes Comptables

comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, actualisant le règlement 2018-06 modifié par le règlement n°2022-04.

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre à l'exception des changements de règlementation comptable.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de réglementation comptable :

Les dispositions du règlement ANC précité sont applicables pour la première fois aux comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ce changement de règlementation se traduit par :
• une nouvelle définition du résultat exceptionnel,
• la suppression de la technique de transfert de charges,
• la modification du plan de comptes et l'introduction d'une nouvelle nomenclature,
• de nouveaux modèles d'états financiers.

Au cours de l'exercice, le plan comptable de l'entreprise a été modifié afin de refléter les évolutions réglementaires et les besoins spécifiques de gestion avec la nouvelle définition du résultat exceptionnel et la suppression des comptes de transferts de charges.

Les états financiers sont présentés conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans le Règlement. Les modifications suivantes ont notamment été apportées :
- Regroupement des charges et produits exceptionnels, qui étaient présentés sur plusieurs lignes en 2024 sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles »
- Reclassements entre des lignes du bilan ou du compte de résultat. Par exemple :

- Dans la colonne comparative 2024 du bilan 2025, les immobilisations en cours sont désormais regroupées avec les avances et acomptes, aussi bien pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles que corporelles ;
- Dans la colonne comparative 2024 du bilan 2025, la ligne « Charges constatées d'avance » est désormais parmi les éléments constituant la rubrique des « Créances ».

- Reclassements liés à la suppression de la technique des transferts de charges en application de la

documents visés par le commissaire aux comptes

Règles et Méthodes Comptables

disposition spécifique prévue par le règlement sur ce sujet. Ainsi, les transferts de charges constatés dans le compte de résultat 2024 seront présentés dans la colonne comparative 2024 dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions », rattaché au résultat d'exploitation.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée
de vie prévue.
* Matériel de transport : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers, susceptible

documents visés par le commissaire aux comptes

Règles et Méthodes Comptables

d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

documents visés par le commissaire aux comptes

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06	Fds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1		Augmentation		Diminution ou consommation		Fds propres clôture 31/12/2025
	Montant	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecarts de réévaluation								
Réserves statutaires ou contractuelles								
Réserves pour projet de l'entité								
Autres réserves								
Report à nouveau	26 698	(6 715)						19 983
Excédent ou déficit de l'exercice	(6 715)	6 715				20 728		(20 728)
Situation nette	**19 983**					**20 728**		**(745)**
Dotations consomptibles	2 829			8 068				10 897
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
TOTAL	**22 812**			**8 068**		**20 728**		**10 152**

documents visés par le commissaire aux comptes

Immobilisations

	Règlement ANC 2022-06	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	33 574				33 574	
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**33 574**				**33 574**	
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A EITRE CEDES						
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
	TOTAL	**33 574**				**33 574**	

Amortissements

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport			13 591	706	14 297	
	Matériel de bureau, mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			13 591	706	14 297	
	TOTAL			13 591	706	14 297	

documents visés par le commissaire aux comptes

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance			
	TOTAL DES CREANCES			
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	6 600	6 600		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	30 069	30 069		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**36 669**	**36 669**		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

documents visés par le commissaire aux comptes

31 décembre 2025 - 12 mois	Association FONDS DE DOTATION UNA 47	orcom

Tableau de rapprochement entre les charges du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination

Règlement ANC 2022-06	Missions sociales				Frais de recherche de fond		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions et dépréciations	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés figurant dans les rubriques		Total compte de résultat au 31/12/2025
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					Aut pdts liés à la gsité du public	Aut pdts non liés à la gsité du public	
	par l'organisme	Versements à d'autres organismes	par l'organisme	Versements à d'autres organismes									
Achats de marchandises													
Variation de stock													
Achats de mat. approv.													
Variation de stock													
Aut. achats et chges ext							5 801						5 801
Aides financières	67 273												67 273
Impôts, taxes et vrst ass.													
Salaires													
Cotisations sociales													
Dot. aux amts et dép.								706					706
Dotations aux provisions													
Reports en fonds dédiés										23 126			23 126
Valeurs des immos cédées											19 277		19 277
Autres charges													
Charges financières													
Charges exceptionnelles													
Part salariés aux résultats													
Impôt sur les bénéfices													
TOTAL	67 273						5 801	706		23 126	19 277		116 183

documents visés par le commissaire aux comptes

Tableau de rapprochement entre les contributions volontaires en nature du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination

	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	Total compte de résultat au 31/12/2025
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mise à disposition gratuite de biens					
Prestations en nature					
Personnel bénévole					
TOTAL					

documents visés par le commissaire aux comptes

31 décembre 2025 - 12 mois	Association FONDS DE DOTATION UNA 47	orcom

Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public

(loi n° 91-772 du 7 août 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois	RESSOURCES PAR ORIGINE	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme	67 273	24 829	1.2 Dons, legs et mécénat	44 352	30 000
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels		
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie		
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénat		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres produits liés à la générosité du public		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public					
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	5 801	12 243			
TOTAL DES EMPLOIS	73 074	37 072	TOTAL DES RESSOURCES	44 352	30 000
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	23 126	20 000	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	37 671	17 385
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-14 177	-9 687
TOTAL	96 150	57 072	TOTAL	67 846	37 698
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		
			(*) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	-28 304	-19 374
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		

documents visés par le commissaire aux comptes

31 décembre 2025 - 12 mois	Association FONDS DE DOTATION UNA 47	orcom

Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public

(loi n° 91-772 du 7 août 1991)

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Réalisées en France			Bénévolat		
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
			Dons en nature		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS					
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT					
TOTAL			TOTAL		

Tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	37 671	35 057
(-) Utilisation	37 671	17 385
(+) Report	23 126	20 000
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC FIN D'EXERCICE	23 126	37 671

documents visés par le commissaire aux comptes

Compte de Résultat par Origine et Destination

	A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois
PRODUITS PAR ORIGINE	1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
	1.1 Cotisations sans contrepartie		
	1.2 Dons, legs et mécénat		
	- Dons manuels	44 352	30 000
	- Legs, donations et assurances-vie		
	- Mécénat		
	1.3 Autres produits liés à la générosité du public	21 500	
	2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
	2.1 Cotisations avec contrepartie		
	2.2 Parrainage des entreprises		
	2.3 Contributions financières sans contrepartie		
	2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	(8 068)	8 068
	3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS		
	4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		1 618
	5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	37 671	17 385
	Total des produits par origine	**95 455**	**57 072**
CHARGES PAR DESTINATION	1 - MISSIONS SOCIALES		
	1.1 Réalisées en France		
	- Actions réalisées par l'organisme	67 273	24 829
	- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France		
	1.2 Réalisées à l'étranger		
	- Actions réalisées par l'organisme		
	- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger		
	2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		
	2.1 Frais d'appel à la générosité du public		
	2.2 Frais de recherche d'autres ressources		
	3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	5 801	12 243
	4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	706	6 715
	5 - IMPOT SUR LES BENEFICES		
	6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	23 126	20 000
	7 - VALEURS NETTES COMPTABLES DES ELEMENTS D'ACTIFS CEDES		
	7.1 Autres produits liés à la générosité du public	19 277	
	7.2 Autres produits non liés à la générosité du public		
	Total des charges par destination	**116 183**	**63 787**
	EXCEDENT OU DEFICIT	**(20 728)**	**(6 715)**

documents visés par le commissaire aux comptes

Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES

Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Fonds dédiés				
TOTAL				

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC

Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Dons manuels				
Cf.état Dons manuels	37 671	58 897	44 352	23 126
Total	37 671	58 897	44 352	23 126
Legs et donations				
Total				
TOTAL	**37 671**	**58 897**	**44 352**	**23 126**

documents visés par le commissaire aux comptes

Dons manuels

Ressources provenant de la générosité du public Dons manuels	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réal sur nouvelles ress affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
CONVENTION ARCHE MC2	17 671	17 671		
DONS FONCTIONNEMENT DELORME			12 000	12 000
DONS MEDICAL ORTHO		2 352	2 352	
CONVENTION ARCHE MC2	20 000	20 000		
CONVENTION ARCHE MC2		18 874	30 000	11 126
Totalisation	**37 671**	**58 897**	**44 352**	**23 126**

documents visés par le commissaire aux comptes